LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CRØISSANCE VERTE

Quels leviers pour financer la croissance verte?





















« La France devient une grande puissance écologique. Nous en avons les ressources, les compétences et les talents.

La révolution de la croissance verte s'accélère, portée par la loi de transition énergétique et les actions qui l'accompagnent. Pour les citoyens, les entreprises, les territoires, il s'agit d'un véritable mode d'emploi pour agir et créer les 100 000 emplois de la croissance verte tout en protégeant notre planète contre les dégâts du réchauffement climatique »

Ségolène ROYAL

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

















Alors, quels leviers pour créer ces 100 000 emplois?

















Cible: les particuliers

Thématique : habitat



















Cible : les particuliers / Thématique : habitat





Mobilisation massive en faveur du renforcement du programme « habiter mieux » depuis 2 ans.

Objectifs de rénovation énergétique de **50.000 logements pour 2015**, prioritairement à destination des propriétaires occupants les plus modestes

Une enveloppe régionale ANAH de 21,3M€ pour 2015, dont près de 17M€ sur la rénovation énergétique. Plus de 36 M€ sur les 3 années 2013-2015 pour Habiter Mieux en Bourgogne.
330 logements aidés en 2012, 1530 en 2014!
En moyenne, près de 10 000 € par logement Un gain énergétique moyen de 38 %



Un des axes forts du projet de loi TECV

















Cible : les particuliers / Thématique : habitat



CITE: en 2013, plus de 28 000 actions liées au crédits d'impôt transition énergétique.

26M€ de crédits d'impôts en 2013 pour une dépense éligible de **109M**€.



La région en partenariat avec l'ADEME va accompagner financièrement le déploiement de ces plateformes dans les territoires engagés sur le thème de la transition énergétique (PCET, TEPos-TEPCV, Leader). Ces plateformes articulées avec les Espaces Info Énergie auront un triple rôle : mobilisation des acteurs du territoire, des particuliers et des professionnels

















Cible : les particuliers / Thématique : habitat





La région a construit, avec l'ensemble des acteurs de l'habitat HLM, un programme régional de réhabilitation énergétique du parc, prévoyant la réhabilitation de 10 000 logements d'ici 2020. cet engagement constitue le point central du partenariat conclu avec l'Union sociale pour l'habitat de Bourgogne signé le 9 avril 2015. Ce sont donc 45 M€ qui sont réservés pour atteindre cet objectif important dont 10,5M€ de FEDER.

En 2014, **942 Eco Prêt à Taux Zéro** pour la rénovation des logements de particuliers en Bourgogne.

15,6M€ de prêts pour **19,5M**€ de travaux

















Cible: les particuliers

Thématique : mobilité



















Cible : les particuliers / Thématique : mobilité



L'indemnité kilométrique pour le vélo a été lancée en juin 2014 pour une période de test menée auprès de 19 entreprises de toutes tailles dont PREMICE (Dijon) ► 25 centimes par km pédalé, encore en discussion à l'Assemblée





















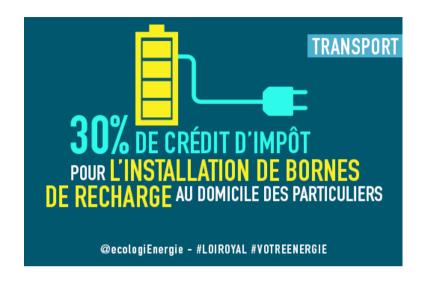


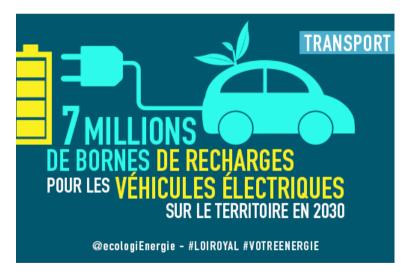
Nouveau bonus voiture ÉLECTRIOUE & HYBRIDE

à compter du 1er avril 2015

Remplacement d'un véhicule diesel mis en circulation avant le ler janvier 2001	Aides pour les particuliers		
Type de véhicules acquis	Montant du bonus écologique existant	Montant du nouveau bonus voiture électrique & hybride	Aide publique totale
Véhicule électrique	6 300 €	3 700 €	10 000 €
Véhicule hybride rechargeable	4 000 €	2 500 €	6 500 €
ecologiEnergie			#LoiRova

Cible : les particuliers / Thématique : mobilité





La région a adopté un schéma régional de déploiement de bornes de charge électrique en mars 2015 pour assurer une cohérence du maillage régional et un service interopérable (supervision, normes techniques et conditions d'accès). L'installation des bornes sera accompagnée dans le cadre du FEDER 2014-2020 et par la région, dans le cadre du respect du schéma.

















Les outils régionaux



















Deux orientations stratégiques du CPER 2015 – 2020 en faveur de la TECV :

- transition écologique (trame verte et bleue, protection des sites remarquables) et énergétique ▶ objectif 10 000 GigaWatt/ heure grâce au développement des EnR et du mix énergétique. Près de 185M€ mobilisés.
- Volet Transport-Mobilité avec, en Bourgogne une priorité accordée au ferroviaire (près de 350 M€ sur 500 M€) et un volet mobilités actives.



FEDER 2014 - 2020

- axe 3 (pour une croissance durable) pour un total de 45 M€ comprenant des objectifs stratégiques sur la production d'EnR, l'efficacité énergétique du bâtiment, la mobilité, la préservation de la trame verte et bleue
- axe 4 (pour un développement urbain durable) pour un total de 30 M€ comprenant des objectifs stratégiques sur l'efficacité énergétique des bâtiments, l'amélioration de l'environnement et l'attractivité des villes, la conversion des friches



















FEADER 2014 - 2020



- Le soutien au développement de la méthanisation (**4 M€**).
- Dans des territoires pilotes TEPOS la rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités, (4,25 M€+ 4,25 M€ de contreparties régionale).
- Dans les principaux pôles et villes, la rénovation de logements pour en faire des logements peu consommateurs en énergie (5,3M€ + 5,3M€ de contreparties régionales).
- Ingéniérie et réseau TEPOS (0,75M€).

LEADER ► (8 M€ + 8 M€ de contreparties crédits régionaux)

La transition énergétique était l'une des deux thématiques choisies pour l'appel à projet, 4 territoires se sont à ce jour engagés sur cette thématique.



















Programme Énergie Climat Bourgogne (PECB)





Le PECB: un cadre partenarial d'actions et de financement entre l'ADEME et la Région, en déclinaison du CPER. Le PECB 2015-2020 liste 4 priorités :

- soutien aux énergies renouvelables (12,38 M€ ADEME 20,9 M€ Région)
- efficacité énergétique du bâtiment (**6,48 M**€ ADEME **1,5 M**€ Région) hors logements sociaux
- économie circulaire (3 M€ ADEME 1,68 M€ Région)
- projets territoriaux de développement durable (2,82 M€ ADEME 2,7 M€ Région)

Le Fonds chaleur géré par l'ADEME participe au développement de la production renouvelable de chaleur.

Il doit ainsi permettre la production supplémentaire de 5,5 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) de chaleur renouvelable.



















Le Fonds déchets de l'ADEME, opérateur historique de la politique de prévention et de gestion des déchets.

- 2 nouveaux plans mis en place pour la période 2014-2020 pour répondre aux objectifs de la TECV :
- le nouveau plan de réduction et de valorisation des déchets,
- le programme national de prévention des déchets.

















Autres outils pour les collectivités et les entreprises





















La Région et l'ADEME ont choisi de développer en partenariat le dispositif national PRAXIBAT® pour constituer un réseau de plates-formes techniques de formation des professionnels par le geste dans les domaines techniques de l'efficacité énergétique et de la maîtrise de l'énergie.

Ont été actés, pour un montant total de **1,41 M€** (**0,91 M€** Région – **0,5 M€** ADEME) :

- ▶ la mise à niveau de 35 plateaux techniques efficacité énergétique dans 18 établissements,
- ▶ la mise aux normes de 28 plateaux techniques énergies renouvelables dans 11 établissements,
- ▶ le verdissement des diplômes et la formation de formateurs.

Et d'autres supports au service des entreprises structurés par la Région et l'ADEME :

- Réseau « je manage l'environnement »
- Aides au conseil pour les entreprises
- Aides à l'investissement pour les entreprises





















Accompagner la réalisation de travaux de rénovation thermique de 800 000 logements sociaux les plus énergivores de 2009 à 2020.

Ces prêts sont actuellement aux taux les plus bas de la gamme de prêts (0,25 % à ce jour sur 15 ans),

A fin 2014 : **28 500 logements** - **336 M**€ de prêts engagés - **53 700 de tonnes de CO**, évitées par an.

16M€ d'Eco-PLS : 26 opérations représentant 1439 logements, soit 11 546€ / logement.



Prêt croissance verte de la CDC :

5 Md€, à un taux bonifié à livret A + 0,75 %, ouverts jusqu'en 2017 pour le financement de projets de long terme contribuant à la transition énergétique :

- 2,5 Md€ pour les bâtiments publics et privés,
- 2 Md€ pour les transports propres,
- 0,5 Md€ pour la production d'énergies renouvelables.



















Investissement en fonds propres - Efficacité énergétique et Énergies Renouvelables :

La CDC finance en investissement des projets territoriaux de rénovation énergétique de patrimoine public (investissement sur fonds propres CDC / Exterimmo).

la CDC investit dans des projets de production ENR visant à structurer la filière et renforcer l'indépendance énergétique des territoires. Son intervention porte sur des filières qui utilisent des technologies matures : éolien, biomasse, photovoltaïque, géothermie, micro hydraulique.



PIA - Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique

Enveloppe de 40 M€ prévue dans le cadre du volet « projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique » du PIA, au bénéfice des PME ayant des projets en lien avec les territoires lauréats TEPCV.

















Outils spécifiques pour les entreprises



















Cofinancement Énergie Environnement

Tout projet d'investissement permettant la production des économies d'énergie ou favorisant la protection de l'environnement.

<u>Bénéficiaires</u>: PME, ETI et GE créées depuis plus de 3 ans. Les entreprises publiques locales.

Prêt Eco-Energie

Il s'adresse aux entreprises engageant un programme d'investissements dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique.

<u>Bénéficiaires</u> : micro-entreprises, TPE et PME constituées depuis plus de 3 ans et éligibles à la garantie Bpifrance.

Prêt vert 2

Programme d'investissement dans des procédés industriels consommant moins de matières premières ou d'énergie, générant moins de déchets et conduisant à des produits éco-efficients.

<u>Bénéficiaires</u>: PME ou ETI indépendantes, jusqu'à 5000 salariés créées depuis plus de 3 ans et financièrement saines.

















Des appels à projets nationaux et régionaux

















QU'EST CE QU'UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE ?

C'est un territoire qui vise à couvrir ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables locales tout en réduisant ses besoins d'énergie au maximum

OBJECTIF: 200 TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE EN 2017

@ecologiEnergie - #LOIROYAL #VOTREENERGIE

Appel à projets TEPCV

14 lauréats en Bourgogne et 3 contrats locaux de transition énergétique (CLTE).

Signature des conventions cadre régionales TEPCV ce 12 juin ainsi que certaines conventions financières.



Appel à projet 1 500 méthaniseurs

Appel à projets pour le développement de 1500 installations de méthanisation en 3 ans réparties dans les territoires ruraux. Le dispositif permet de mieux accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches. En Bourgogne, cela peut revenir à multiplier par 6 le rythme de construction de ces équipements.





















Appel à projet zéro gaspillage, zéro déchet : 3 lauréats en Bourgogne

ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, recycler tout ce qui est recyclable pas des cycles courts, limiter au maximum l'élimination et s'engager dans des démarches d'économie circulaire.

Accompagnement technique de l'ADEME et soutien financier pour études de faisabilité, animation, ...





Dispositif d'accompagnement par les pouvoirs publics





- Accompagnement technique par l'Ademe pour la réalisation de leur projet.
- Soutien financier immédiat pour la mise en place d'une animation territoriale, dans la limite de 100 000 euros par an, aux collectivités qui en ont besoin. Cette aide pourra couvrir l'embauche d'un animateur territorial, sa formation ainsi que des actions de sensibilisations locales.
- Accès prioritaire aux soutiens de l'Ademe à un taux bonifié (+10 %):
 - pour la réalisation d'études de faisabilité pour certains projets (par exemple : collecte séparée des biodéchets, mise en place de composteurs ou de méthaniseurs, fiscalité incitative, tri des plastiques...);
 - pour des investissements.
- À terme, possibilité de s'engager vers un contrat d'objectif.
- Sacs réutilisables, bioseaux, autocollants stop-pub, mugs : outils emblématiques de la démarche zéro déchet zéro gaspillage, diffusables auprès des citoyens.









2 Territoires ayant présenté un dossier

- Accompagnement technique par l'Ademe, afin d'approfondir leur dossier et mettre en place les actions les plus exemplaires.
- Soutien financier, dans la limite de 20 000 euros par an, pour la formation de leurs équipes, ainsi que leur participation aux réseaux d'échanges des collectivités lauréates.
- Association aux réseaux d'échanges des collectivités lauréates.

















Contacts

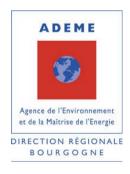




DREAL Bourgogne – Service du Développement durable sdd.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr 21 boulevard Voltaire – BP 27 806 – 21 078 Dijon Cedex 03 45 83 20 16



Conseil régional de Bourgogne www.region-bourgogne.fr 17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 21035 DIJON CEDEX 03 45 83 20 16



ADEME Bourgogne www.bourgogne.ademe.fr ademe.bourgogne@ademe.fr 1C, boulevard de Champagne –Tour Elithis 21000 DIJON 03 80 76 89 76

















Contacts



BPIFrance Bourgogne 13, rue Jean GIOND – BP 57 407 – 21 074 Dijon Cedex www.bpifrance.fr



CDC Bourgogne 2E, avenue Marbotte – BP 71 368 – 21 013 Dijon Cedex dr.bourgogne@caissedesdepots.fr















